



Démission licenciement arrangement

Par **Guitou06**, le **04/10/2012** à **16:49**

Bonjour je souhaiterais savoir si il est possible de revenir sur une démission sachant que je ne travaille plus pour cette entreprise pour avoir un licenciement à la minable je suis en bon terme avec eux (car j'ai eu un cdd de moins de 3 mois il me manque 112h) pour pouvoir toucher des droits ASSEDIC.
Merci svp aidez moi pour savoir !!!

Par **janus2fr**, le **04/10/2012** à **18:27**

Bonjour,
Votre situation est difficile à comprendre, vous parlez d'un CDD et d'une démission, or la démission n'existe pas en CDD...

Par **Guitou06**, le **04/10/2012** à **20:01**

Bonsoir désoler je me suis mal expliquer enfaite sur mon cdd il me manque 112h après j'aimerais savoir si avec mon ancien employeur avant mon cdd, je suis parti sur une démission d'un cdi si il est possible d'avoir un licenciement ?

Par **P.M.**, le **06/10/2012** à **18:08**

Bonjour,
Il me semble à exclure que l'ancien employeur puisse maintenant faire état d'un licenciement alors qu'il n'a respecté aucune procédure pour cela et qu'en plus cela constituerait une fraude à l'assurance chômage...
Je vous rappelle que les 91 jours de travail ou 455 h après une démission sans être à l'initiative de la rupture peuvent être accomplis en plusieurs fois pour ouvrir droit à indemnisation par Pôle Emploi..